

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
 Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrino GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date vingt-deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 1<sup>er</sup> mars 2022

Délibération n° : 22-03-08

7.10 Divers

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Isabelle DUFRENNE - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉES :

Christine LEONET a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
 Christian DURIEUX a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
 Claudine GENARD a donné pouvoir à Ali FARHI

Objet : Compte administratif 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rachid LAMRI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Sandrine GOMBERT, Maire de la commune de Petite-Forêt, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- acte la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble des 2 sections	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
report N-1		812 408,60	494 269,26	-	494 269,26	812 408,60
exercice 2021	8 491 061,41	9 339 587,82	1 120 317,15	1 065 164,86	9 611 378,56	10 404 752,68
soit résultat 2021 seul	-	848 526,41	55 552,29	-	-	793 374,12
total report + exercice	8 491 061,41	10 151 956,42	1 614 588,41	1 065 164,86	10 105 647,82	11 217 161,28
résultat de fonctionnement cumulé, à affecter	-	1 600 935,01			-	1 600 935,01
résultat d'invest. à fin 2021 lors RAR à reporter N+1			519 423,35	-		519 423,35
RAR			428 155,06	371 297,20	428 155,06	371 297,20
totaux cumulés (report+exercice+RAR)	8 491 061,41	10 151 956,42	2 042 741,47	1 436 462,06	10 533 802,88	11 588 458,48
Besoin/Excédent cumulé par section	-	1 660 935,01	606 279,41	-	-	1 054 655,60

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220308-22\_03\_08-BF

- constate, que sur la comptabilité principale, les identités de valeurs sont conformes avec les indications du compte de gestion relativement aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

  
Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Maire et Général

Acte affiché le : 08 Mars 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

  
Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 24  
 Nombre de suffrages exprimés : 26  
 VOTES :  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0


Date de convocation : 23/02/2022



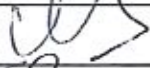
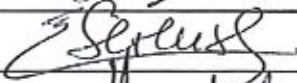
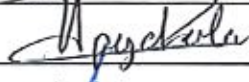

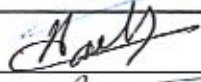
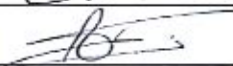
Présenté par (1) **R. LAMRI**  
 A , le 01/03/2022  
**Sandrine GOMBERT.**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Petite-Forêt, le 01/03/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AITLAMAALMAHMED ABDEL AZIZ	
CORREA DOMINIQUE	
CROMBE PASCAL	
DAUCHY DOMINIQUE	
DEMAREST DIDIER	
DEQUAYE LEA	
DUFRENNE ISABELLE	
DURIEUX CHRISTIAN	Pouvoir donné à S. GOMBERT
FARHI ALI	
GAILLARD GERARD	gaillard
GENARD CLAUDINE	Pouvoir donné à A. FARHI
HERLIN CLAUDINE	
JOLY VERONIQUE	
LAMRI RACHID	
LEONET CHRISTINE	Pouvoir donné à JP PENNEROLE
LOUVION MARIE-RENEE	
MARTIN DOROTHEE	
OTLET TIPHANIE	
PISANO SYLVIA	
POMMEROLE JEAN-PIERRE	

Envoyé en préfecture le 08/03/2022  
 Reçu en préfecture le 08/03/2022  
 Affiché le   
 ID : 059-215904590-20220308-22\_03\_08-BF

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

QUINET GERARD	
SEREUSE ELISABETH	
SPYCHALA GREGORY	
STASINSKI FRANCOIS	
VANDEPOEL ARLETTE	
VANOVERSCHELDE ROBERT	

Certifié exécutoire par (1) Sandrine GOMBERT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/03/2022, et de la publication le 08/03/2022

A Petite-Forêt, le 01/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.